

ARTEMIS

32, route de Genève
01700 Saint Maurice de Beynost

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Marc Tamain

ARTEMIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'organe délibérant,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARTEMIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donne une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Marc Tamain

139 route de Lyon
69 170 Valsonne - France
Tél. +33 (0)6 01 07 29 57
marc.tamain@tamainconsulting.com
www.tamainconsulting.com
N° Siret : 789 530 417 00011

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon - Riom



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Information au titre des principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823- 7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions, le bénévolat et les prestations en nature exposés dans l'annexe dans les paragraphes « Autres informations relatives au compte de résultat » et « Contributions volontaires en nature ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport moral et d'activité et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Marc Tamain

139 route de Lyon

69 170 Valsonne - France

Tél. +33 (0)6 01 07 29 57

marc.tamain@tamainconsulting.com

www.tamainconsulting.com

N° Siret : 789 530 417 00011

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon - Riom

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valsonne, le 19 mars 2026

Marc Tamain

139 route de Lyon
69 170 Valsonne - France
Tél. +33 (0)6 01 07 29 57
marc.tamain@tamainconsulting.com
www.tamainconsulting.com
N° Siret : 789 530 417 00011

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon – Riom

Le Commissaire aux Comptes



Marc Tamain

- BILAN ACTIF -

ARTEMIS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	14 722	12 930	1 792	3 291
Autres immobilisations corporelles	46 235	37 308	8 928	12 481
Immobilisations en cours, Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	60 957	50 237	10 720	15 772
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	972		972	
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	66		66	4 000
Autres créances	50 388		50 388	45 340
Charges constatées d'avance	1 111		1 111	1 046
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	545 398		545 398	545 235
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	597 934		597 934	595 621
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion de conversion actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	658 892	50 237	608 654	611 393
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				



- BILAN PASSIF -

ARTEMIS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0,00)	373 641	351 727
Primes d'émission		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 900	21 914
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	379 541	373 641
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 072	15 652
Dettes fiscales et sociales	35 784	42 802
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		20
Produits constatés d'avance	176 256	179 279
TOTAL DETTES (III)	229 113	237 752
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	608 654	611 393
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont emprunts participatifs		



- COMPTE DE RESULTAT -

ARTEMIS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

			31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	99 510		99 510	86 004
Chiffre d'affaires net			99 510	86 004
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			374 648	350 954
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				21 531
Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles				
Autres produits			9 287	8 289
Total des produits d'exploitation I (1)			483 445	466 777
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			190 187	183 944
Impôts, taxes et versements assimilés			5 131	6 246
Salaires			211 030	194 032
Cotisations sociales			70 067	58 958
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			5 052	6 952
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux dépréciations				
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			286	41
Total des charges d'exploitation II (2)			481 752	450 174
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 692	16 604
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (2)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			4 208	5 310
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)			4 208	5 310



- COMPTE DE RESULTAT -

ARTEMIS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	4 208	5 310
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	5 900	21 914
Produits Exceptionnels (VII)		
Charges Exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	487 653	472 088
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	481 752	450 174
BENEFICE OU PERTE	5 900	21 914
Renvois:		
(1) dont redevances de crédit-bail mobilier		
(1) dont redevances de crédit-bail immobilier		
(2) dont produits concernant les entités liées		
(3) dont intérêts concernant des entités liées		

ARTEMIS

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 608 654€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent comptable de 5 900€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC n° 2022-06 Les comptes N-1 sont présentés dans les états financiers avec les ajustements relatifs aux différences entre les exercices. Ces ajustements sont opérés par le biais de comptes de correspondance, sans nécessiter de détail supplémentaire dans cette annexe. La présentation des comptes est conforme aux prescriptions comptables en vigueur.



Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association ARTEMIS est un centre social et culturel qui a pour but :

- D'apporter une contribution à l'animation et au développement social local en général.
- De Gérer le Centre Social, d'accueillir, promouvoir, soutenir et éventuellement associer tout groupement dont les buts sont compatibles avec ceux de l'association et qui adhèrent à ses statuts et à son règlement intérieur.
- De promouvoir l'ensemble des activités et services à caractère social, socioculturel, éducatif et socioéconomique au profit de toute la population intéressée sans discrimination.
- De prendre contact avec les organismes sociaux, les institutions et collectivités territoriales pour obtenir leur accord, leur soutien et un financement.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



- État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Installations techniques, matériels et outillages industriels	14 722	-	-	-	-	14 722
Installations générales, agencements, aménagements divers	20 545	-	-	-	-	20 545
Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 690	-	-	-	-	25 690
Total Immobilisations Corporelles (II)	60 957	-	-	-	-	60 957

- Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	12 930	1 499	-	12 929
Autres immo. corp. - Inst. générales, agencts, aménag. divers	17 327	1 147	-	17 327
Autres immo. corp. - Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 981	2 406	-	19 981
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles	50 237	5 052	-	50 237
TOTAL GENERAL	45 185	5 052	-	50 237



État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut A 1 an au plus A plus d'un an		
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	66	66	-
Autres	50 388	50 388	-
Charges constatées d'avance	1 111	1 111	-
TOTAUX	51 565	51 565	-
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	-	-	-
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	-	-	-

Produits à recevoir : 50 216 €

Produits à recevoir	Montant total
Autres créances	50 216
TOTAUX	50 216

Charges constatées d'avance : 1 111 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur

Informations sur les postes du passif du bilan :**Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :**

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.



Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	351 727	21 914			373 641
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	-				-
Excédent ou déficit de l'exercice	21 914	- 21 914	5 900		5 900
Situation nette	373 641	-	5 900	-	379 541
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	373 641	-	11 800	-	379 541

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	17 072	17 072	-	-
Dettes fiscales et sociales	35 784	35 784	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	176 256	176 256	-	-
TOTAUX	229 113	229 113	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-	-	-	-



Charges à payer : 29 619 €

Charges à payer	Montant total
Fournisseur	4 320
Dettes fiscales et sociales	25 299
TOTAUX	29 619

Produits constatés d'avance : 176 256 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations sur les postes du compte de résultat :**Subvention mairie fonctionnement et jeunesse :**

Libellé	2024	2025
Période de référence du 01/09/2024 au 31/08/2025		
Versement sur 2024	200 000 €	
Report de 2024 : 01/01/2024-31/08/2024 : 200 000 € * 8/12	133 333 €	
Report sur 2025 : 01/01/2025-31/08/2025 : 200 000 € * 8/12	-133 333 €	133 333 €
Période de référence du 01/09/2025 au 31/08/2026		
Versement sur 2025		200 000 €
Report sur 2026 : 01/01/2026-31/08/2026 : 200 000 €* 8/12		-133 333 €
TOTAL	200 000 €	200 000 €



Ventilation du chiffre d'affaires :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	98 829	99.32 %
Produits des activités annexes	681	0.68 %
TOTAUX	99 510	100 %

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont utilisées pour les besoins de son activité.

Bénévolat :

Les heures de bénévolat se sont élevées à 3 651 heures et ont été valorisées au taux horaire de 15 euros l'heure soit un total de 54 765 €.

Prestations en nature :

Les prestations en nature apportées par la Commune de Saint Maurice de Beynost d'un montant de 95 013 € se décomposent en :

- Mise à disposition gratuite de locaux : 60 000 €
- Charges : 35 013 €

